

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EXPOSANT

La journée s'adresse:

- aux entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes et/ou
- aux entreprises situées hors de la région et ayant des offres d'emploi à pourvoir dans cette région

INFORMATIONS SUR VOTRE SOCIÉTÉ

Société / Organisme

Raison sociale :

Votre nom commercial qui apparaîtra dans nos différents supports (à défaut, nous référencerons la « Raison Sociale ») :
.....

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

Site Internet :

Adresse de facturation (si différente) :

.....

N° de TVA intracommunautaire :

Directeur général : E-mail :

DRH : E-mail : Ligne directe :

Interlocuteur pour Connecti

Afin de vous assurer une qualité de service optimale, nous vous remercions d'indiquer le nom du contact responsable de l'ensemble des informations techniques relatives à votre participation.

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail : Ligne directe :

Langue de contact : Français Allemand Anglais

FORMULES DE PARTICIPATION

Formule BASIC 700 € HT	Formule PREMIUM 900 € HT
<p>FORFAIT D'INSCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais de dossier et gestion administrative de votre dossier <p>MARKETING ET COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> La présentation de votre entreprise dans la liste des exposants sur www.connecti.de Le référencement dans le catalogue du salon (page complète) avec la présentation de votre entreprise, votre logo, la liste de vos postes à pourvoir dans la région de Lyon et vos coordonnées L'affichage de toutes vos offres d'emploi détaillées à l'entrée du salon <p>ESPACE EQUIPÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace de 4m² équipé : table et chaises. Wifi et prise électrique 	<p>FORFAIT D'INSCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais de dossier et gestion administrative de votre dossier <p>MARKETING ET COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> La présentation de votre entreprise dans la liste des exposants sur www.connecti.de Le référencement dans le catalogue du salon (page complète) avec la présentation de votre entreprise, votre logo, la liste de vos postes à pourvoir dans la région de Lyon et vos coordonnées L'affichage de toutes vos offres d'emploi détaillées à l'entrée du salon Insertion publicitaire pleine page dans le catalogue Connecti <p>ESPACE EQUIPÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace de 8m² équipé : table et chaises. Wifi et prise électrique

VOS OPTIONS DE COMMUNICATION

Diffusion starter de votre annonce d'emploi 490€ HT	Offre diffusée dans une langue sur www.connexion-emploi.com pendant 4 semaines (140 000 visites par mois) et relayée sur les sites partenaires et dans une newsletter hebdomadaire de Connexion-Emploi (65 000 abonnés)
Votre logo sur le plan du salon 150€ HT	Plan affiché à plusieurs endroits sur le salon
Distribution de votre brochure d'entreprise 200€ HT	Distribution à tous les visiteurs à l'entrée du salon (prix pour un document)

VOTRE COMMANDE

Votre formule de participation	€ HT
Vos options de communication	€ HT
=	
Montant total	€ HT*

*Veuillez noter que certaines prestations sont sujettes à la TVA.

Conditions de paiement

- Règlement total TTC à la réception de la facture

Banque	Agence	N° de compte	IBAN	BIC
Sparkasse Köln Bonn	370 501 98	572 620 24	DE60 3705 0198 0057 2620 24	COLSDE33

Veuillez noter que le paiement ne peut pas être effectué par chèque.

Pour les virements des exposants étrangers (hors Allemagne) : la mention « les règlements devront impérativement être faits sans frais pour le bénéficiaire » devra être portée sur le virement.

Signature de l'exposant

Par la présente, je m'inscris contractuellement en tant qu'exposant à la Journée régionale de l'emploi franco-allemand ConnectInLyon, le mardi 7 novembre 2017. Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des Conditions Générales de Ventes, et accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Fait à

Date

Signature et tampon d'entreprise

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles les sociétés *Le Dom GmbH* et *Connexion-Emploi* (ci-après les « Organisateur ») offrent en location et louent des surfaces d'exposition, offrent en vente et vendent des prestations de communication dans le cadre de la manifestation dénommée «CONNECTINLYON» (ci-après le « Salon »).

1.2 Toute inscription implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite des Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable aux Organisateur quel que soit le moment où elle aura pu être portée à connaissance.

Article 2 – Inscription

2.1 Les formulaires d'inscription doivent être envoyés dûment remplis et signés au *Dom GmbH* par email à info@connecti.de ou par fax au +49 221 139 75 37 99.

2.2 Les sociétés admises à la manifestation sont les sociétés (quelle que soit leur forme juridique) faisant du recrutement pour leur propre compte. Les Organisateur se réservent le droit d'accepter et de refuser les inscriptions d'agences d'intérim, de cabinets de recrutement et de chasseurs de tête. Le prix de la participation des agences d'intérim, cabinets de recrutement et chasseurs de tête sera majoré de 20%.

2.3 Les Organisateur se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société pour quelque motif que ce soit, notamment de celui ayant participé à un précédent événement qu'ils auraient organisé et qui ne serait pas acquitté ou se serait acquitté que partiellement des obligations lui incombant.

2.4 Les Organisateur se réservent également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du Salon, notamment lorsque la totalité des offres a été souscrite.

2.5 L'organisme ou la société dont la demande d'inscription est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par les Organisateur du montant de la somme versée lors de l'inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par les Organisateur, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

2.6 En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées à l'article 2.6, la demande d'inscription sera réputée avoir été acceptée par les Organisateur et considérée comme une réservation définitive permettant à son titulaire de bénéficier d'une surface d'exposition dans le cadre du Salon.

Article 3 – Conditions financières

3.1 Toute inscription effectuée doit être accompagnée du règlement par virement bancaire de l'intégralité du montant TTC.

3.2 Les paiements par chèque ne sont pas autorisés.

3.3 Les virements bancaires des exposants étrangers (hors Allemagne) devront impérativement être effectués sans frais pour les bénéficiaires.

Article 4 – Annulation de la réservation

4.1 La réservation exprime un consentement irrévocable.

4.2 Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception auprès des Organisateur.

4.3 En cas d'annulation de sa participation au Salon par l'exposant, *Le Dom GmbH* est en droit de conserver le règlement effectué à hauteur de 30% des frais totaux de participation (incluant les options réservées). Dans la mesure où celui-ci n'aurait pas été versé, la somme correspondant à 30% des frais totaux de participation (incluant les options réservées) est due au *Dom GmbH*. Si l'annulation intervient 30 jours au moins avant le début du Salon, la somme totale est due au *Dom GmbH*.

4.4 En cas d'annulation de sa participation par l'Exposant, les Organisateur se réservent le droit de disposer de l'emplacement qui aurait été attribué à l'Exposant.

Article 5 – Sous-location et cession

La réservation d'un espace est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Exposants, sauf accord préalable écrit des Organisateur, de céder, sous-louer ou partager tout ou partie de leur surface, ou tout ou partie de leur réservation et des droits et obligations y adhérents.

Article 6 – Déroulement du Salon

6.1 Le Salon sera ouvert aux visiteurs le mardi 7 novembre 2017 de 9h à 17h. Il se tiendra à l'Université Jean Moulin-Lyon 3– Manufactures des tabacs -, 6 cours Albert Thomas 69008 Lyon, France.

6.2 Le plan du Salon est établi par les Organisateur qui décident de l'implantation des stands. Chaque Exposant s'engage donc à se conformer aux décisions prises par les Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

6.3 La participation à un précédent événement organisé par les Organisateur ne crée en faveur de l'Exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.

6.4 L'Exposant s'oblige à utiliser son emplacement, quant à sa taille et aux objets exposés, conformément aux conditions de participation. *Le Dom GmbH* est en droit de le vérifier. Les exceptions ne sont admises qu'après autorisation préalable décernée par *Le Dom GmbH*.

6.5 Les espaces devront, durant les heures d'ouverture du Salon, être en permanence occupés par un représentant de l'Exposant.

6.6 Toute utilisation sonore ou bruyante sur l'espace de l'Exposant est interdite, sauf accord exprès par les Organisateur.

6.7 Les Exposants devront laisser emplacements, décors, matériels mis à leur disposition dans un état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées seront mises à charge des Exposants responsables.

6.8 Tous objets encombrants, décors, matériels marchandises ou supports de communication laissés par l'Exposant ou ses fournisseurs après la clôture du Salon sera enlevé. Le coût de l'enlèvement sera refacturé dans son intégralité à l'Exposant par les Organisateur.

6.9 Des photographies et vidéos seront prises pendant le Salon. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion du Salon sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est présenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion du Salon doit en aviser les Organisateur par écrit à l'adresse mail mentionnée à l'article 2.1 des présentes.

6.10 Les noms, prénoms et fonctions des représentants de l'Exposant sur son stand doivent être fournis dans les délais indiqués par les Organisateur afin de permettre l'impression des badges.

6.11 L'Exposant transmettra aux Organisateur les descriptifs des emplois à pourvoir en format A4 (une page par offre) et prêtes à l'impression (aucune retouche nécessaire) en langue française ou allemande au plus tard deux semaines avant le Salon, soit le 24 octobre 2017.

6.12 L'Exposant transmettra aux Organisateur son logo en haute résolution.

Article 7 – Propriété intellectuelle et données personnelles

7.1 L'Exposant autorise les Organisateur à utiliser son logo et autres signes distinctifs pour toute la durée du Salon et pour toute campagne de promotion organisée par les Organisateur. Il autorise notamment les Organisateur à utiliser son logo et autres signes distinctifs sur l'ensemble des supports de communication utilisés par les Organisateur pour promouvoir le Salon.

7.2 Les Exposants, sociétés et/ou organismes ayant adressé des formulaires d'inscriptions aux Organisateur afin de bénéficier des Offres acceptent l'enregistrement et le traitement des données personnelles et disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les données personnelles des Exposants seront utilisées par les Organisateur conformément aux dispositions des lois relatives à la protection des données.

Article 8 – Règlements et consignes de sécurité

8.1 Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le « Guide de l'Exposant » et la réglementation de L'université Jean Moulin – Lyon 3 sont disponibles auprès des Organisateur.

8.2 D'une façon générale, les Exposants sont tenus de respecter les lois et règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons. À titre particulier, les Exposants doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité de L'université Jean Moulin – Lyon 3. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'Exposant doivent être conformes aux règles et normes allemandes et européennes.

8.3 Chaque Exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés et sous-traitants la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le « Guide de l'Exposant ».

Article 9 – Modifications

9.1 Les Organisateur se réservent le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Exposants, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand/espace.

9.2 Toute modification est notifiée par écrit aux Exposants.

9.3 Chaque Exposant reconnaît ce droit de modification aux Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par ceux-ci du fait de ces modifications.

9.4 Les Organisateur ont seul pouvoir de décider de tous cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes leurs décisions sont prises sans recours possible et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Exposant reconnaît et accepte.

Article 10 – Responsabilités

10.1 Chaque Exposant s'engage à respecter et à faire respecter par

ses représentants l'ensemble des obligations prévues au titre des présentes et sera responsable du respect de ces obligations par lesdits représentants.

10.2 Les Exposants prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouvent et devront les laisser dans le même état.

10.3 Toutes détériorations causées à leur stand/espace sont à la charge des Exposants. Ceux-ci sont également responsables vis-à-vis de L'université Jean Moulin – Lyon 3, la responsabilité des Organisateur ne pouvant en aucun cas être engagée.

10.4 La responsabilité des Organisateur ne saurait être engagée en cas d'omission ou erreurs de reproduction, composition ou autre qui surviendrait sur quelconque des Supports, quelle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

10.5 Tout préjudice, y compris les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Exposants et dont les Organisateur ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur.

10.6 Les Organisateur déclinent toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol des effets personnels des Exposants pendant toute la durée du Salon.

10.7 En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles de l'Exposant, la responsabilité totale des Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation de la surface d'exposition.

10.8 Les limitations de responsabilité figurant ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de faute volontaire ou grossière négligence ainsi qu'en ce qui concerne les préjudices corporels.

Article 11 – Annulation du Salon

11.1 – Le Dom GmbH se réserve le droit d'annuler la manifestation jusqu'au 10 octobre 2017 sans aucune indemnité ou compensation, de quelque nature que ce soit, au profit de l'Exposant.

11.2 – Dans le cas où, pour une raison de force majeure ou d'événements imprévisibles ou inévitables, le Salon ne pourrait avoir lieu, devait être reporté ou raccourci, les Exposants ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation, de quelque nature que ce soit.

Article 12 – Distribution d'objets et de documents

Chaque Exposant s'interdit expressément pendant toute la durée du Salon de distribuer des objets promotionnels ou des publicités et tracts en dehors du stand/espace qui lui est réservé, sauf accord exprès des Organisateur ou si cette distribution s'inscrit dans l'achat d'une prestation de communication.

Article 13 – Formalités douanières

13.1 Les Exposants participant au Salon se doivent d'accomplir les formalités douanières pour tout matériel ou produit en provenance de l'étranger.

13.2 Toute difficulté, de quelque nature que ce soit, qui pourrait survenir lors de ces formalités, ne saurait en aucun cas engager la responsabilité des Organisateur.

Article 14 – Droit applicable et attribution de compétence

14.1 Les présentes conditions générales sont soumises au droit allemand.

14.2 Tout différent ou difficulté né(e) de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis(es), en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence des tribunaux de Cologne.